



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL No 9
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 17 décembre 2018 de 20h00 à 22h00
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLACE PAR
Président	J. Kummer	x		
Vice-Président	S. Sidler	x		
Secrétaire	M. Zimmermann	x		
Conseillers municipaux	A. Angelo	x		
	C. Angelo	x		
	N. Cacitti		x	
	L. Chaoui	x		
	G. Chappatte	x		
	H. Enhas	x		
	T. Fauchier-Magnan	x		
	J. Jaussi	x		
	J.-M. Leiser	x		
	B. Levrat	x		
	R. Lima	x		
	J. Marquis	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi		x	
	J.-P. Piccot	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	Y. Richard	x		
	M. Richard-Mikel	x		
	J.-C. Rothlisberger	x		
	P. Schenker	x		
	Ch. Sudan		x	
	J. Tchamkerten	x		
	B. Zeder	x		
Maire	P. Malek-Asghar	x		
Vice-Maire	C. Lambert	x		
Conseillère administrative	O. Enhas	x		
Secrétaire général	F. Lavanchy	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 19 novembre 2018
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Crédit de Frs 242'000.- TTC destiné à la réglementation des parkings communaux situés sur le domaine privé communal
5. Demande d'autorisation de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix pour constituer des servitudes concernant l'abri PC
6. Demande d'autorisation de la Fondation communale de Versoix Samuel-May pour céder du terrain au domaine public communal
7. Propositions individuelles et divers

Parole au public

Le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes et à tous.
Sont excusées : Mmes N. Cacitti, L. Monnot-Crespi et M. Ch. Sudan.
M. Leiser arrive à 20h10.

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

Le PV de la séance du 19 novembre 2018 est accepté par 20 oui et 2 abstentions (22 votants).

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- 2.1** ACG : Droit d'opposition des Conseillers municipaux concernant l'attribution d'une subvention au Grand Théâtre de Genève. Délai au 15 février 2019.
- 2.2** Sortie du Conseil municipal au Palais Fédéral : Cette sortie aura lieu le 13 mars 2019. 14 personnes inscrites. Le déplacement se fera en minibus.
- 2.3** Fête de l'Escalade : Le Président adresse ses remerciements au Conseil municipal, à la Musique municipale et à l'Association des loisirs de la Pelotière à l'occasion de cette fête très réussie. Il adresse des remerciements particuliers à MM. Cédric Miche et Christophe Sudan, sur qui le Président du CM peut compter année après année dans l'organisation de cette fête.
Applaudissements.
- 2.4** CO des Colombières : Le Président signale le départ à la retraite de M. Frank Burnand, ancien directeur, après 31 années de bons et loyaux services. L'entrée en service du nouveau directeur M. Tobias Lerch est d'ores et déjà annoncée.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**M. Malek-Asghar, Maire**

Au nom du CA, M. Malek-Asghar adresse également ses remerciements aux personnes concernées pour l'organisation de la Fête de l'Escalade, et se réjouit de la réussite de cette fête familiale bien ancrée à Versoix.

Il rappelle que l'ensemble de la population est convié à la traditionnelle soupe du 1^{er} janvier 2019 dès 17h00 à la salle Lachenal.

Bâtiments

M. Malek-Asghar signale que les travaux de rénovation de l'Ancienne Préfecture avancent bien. Une journée portes ouvertes sera organisée au courant de l'année prochaine.

Finances

M. Malek-Ashgar commente le plan financier quadriennal présenté à la dernière commission des finances et transmis au Service de surveillance des communes. Il précise que ce plan ne doit pas être voté par le Conseil municipal.

Le plan financier quadriennal de la Ville de Versoix 2020-2023 prévoit de retrouver un équilibre pour 2023. S'agissant des recettes, il convient d'observer l'évolution de la fiscalité 2019 du canton avec la question de la réforme sur l'imposition des entreprises et ses effets à court et à moyen termes, voire à long terme. Les charges prévoient une certaine stabilité et une légère baisse en 2020, notamment en raison d'une baisse de charges de personnel avec plusieurs départs à la retraite prévus.

Le compte de résultat permet d'établir le plan général de trésorerie, de vérifier en fonction de différents moyens de financement quelle est la marge à disposition et, le cas échéant, s'il est nécessaire de recourir à l'emprunt.

En ce qui concerne les revenus fiscaux, ils sont relativement stables, avec une légère croissance pour les impôts des Personnes Physiques (PP) et une baisse significative des impôts des Personnes Morales (PM).

M. Malek-Ashgar relève l'intérêt de ce plan synthétique en tant qu'outil de travail qui sera présenté chaque année avec le budget et retravaillé en cours d'année par l'administration en tenant compte de l'évolution des recettes et des différents votes du Conseil municipal.

M. Lambert, Vice-Maire**Urbanisme et transports**PLQ Lachenal-Dégallier

M. Lambert signale que dans le cadre du PLQ Lachenal-Dégallier, une présentation publique de l'avant-projet est prévue le 16 janvier à 19h00 à la Maison de Projet (ex-Buffat). Il précise que ce projet, appelé « Delta V », proposé par le bureau « URBZ » est exposé au Musée Suisse d'architecture à Bâle.

Transports publics

M. Lambert signale la mise en service du train au ¼ d'heure depuis le 9 décembre dernier ainsi que la modification du parcours de la ligne V. Les problèmes de jeunesse d'horaire sont en passe d'être réglés grâce à des ajustements effectués par les TPG.

Parking de la Scie

M. Lambert signale l'entrée en fonction du parking de la Scie de manière gratuite jusqu'au début de l'année prochaine. La centaine de places disponibles seront réglementées dès le 1^{er} février 2019 (horodateurs et abonnements).

Culture et CommunicationExposition

Le vernissage de l'exposition Cyril Kobler a eu lieu le samedi 24 novembre, l'exposition se tient jusqu'au 13 janvier prochain.

Cabine téléphonique Swisscom

M. Lambert signale que les cabines téléphoniques de Swisscom seront utilisées en tant que supports de promotion communale dès 2019.

Concert de Noël de l'association Croqu'Notes

L'association Croqu'Notes a donné son concert de Noël au Boléro le samedi 15 décembre dernier.

Bibliothèque

A l'occasion du 100^{ème} accueil pour les familles « Bébé bouquine », une animation organisée à la Bibliothèque a rassemblé de nombreuses familles.

Fonds de décoration

Le service de la culture a procédé à la restauration de documents grâce au fonds de décoration (carnet de dessins de M. Auguste Brun ; arrêt du Conseil d'Etat / Roi de France).

Agenda

- 27 janvier 2019 à 17h00 : Concert de piano au Boléro.
- 2 février 2019 à 17h00 à 20h00 : vernissage de l'exposition sur Roger Pfund au Boléro.
- 3 février 2019 à 17h00 : concert du Nouvel-An chinois au Boléro.

Sécurité

M. Lambert signale que les contrôles de circulation se poursuivent à la route de Sauvigny, les Douves, route de Suisse, chemin de Pont-Céard, Ancien-Péage et aux abords des écoles :

- 73 amendes et 1 contravention ont été posées
- 9 fiches techniques ont été dressées
- 1 mandat d'arrêt pour des amendes non payées
- 1 amende pour conduite avec le permis échu d'élève conducteur.

Le parking la Scie en met en place avec un appui du secrétariat concernant la gestion des demandes d'abonnements. Ce service sera transféré ensuite au bureau des APM.

A noter encore un coulisement des horaires des APM en fin d'année ainsi que la fermeture de la Mairie à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Afin de garantir la sécurité publique, les mandataires privés restent présents sur la commune pendant les fêtes.

Suite à un contact particulier avec la direction de la logistique du Collège du Léman, M. Lambert signale que dès le 14 janvier il n'y aura plus de tolérance pour les parents qui déposent leurs enfants sur le chemin de Montfleury et créent des encombrements. Une brochure traduite en anglais sera remise à l'ensemble du personnel et aux parents d'élèves.

M. Lambert signale les consignes de prudence à l'approche des fêtes, que ce soit pour ne pas se laisser piéger par les vols à l'astuce ou autres arnaques, ainsi qu'un message de prévention contre les cambriolages.

Mme Enhas, Conseillère administrative

Travaux et Voirie

Mme Enhas signale la publication du calendrier de la voirie pour l'année 2019. Plusieurs informations sur la manière de recycler les déchets figurent dans ce document.

Route de Suisse

Quelques photos de l'avancement des travaux sont projetées sur grand écran.

Mme Enhas signale l'ouverture du premier tronçon à double sens depuis le chemin de Montfleury jusqu'au chemin Hubert-Saladin. Le secteur qui va du chemin Hubert-Saladin à la route de Sauvigny est en voie de finition côté lac ; côté Jura, un très grand chantier est en cours avec la pose de collecteurs. L'accès aux commerces et aux habitations est assuré.

Chemin des Gravières

Des travaux sont en cours au chemin des Graviers avec la pose de collecteurs et de conduites SIG. L'accès au port est maintenu en tout temps.

La Scie

Quelques photos de l'aménagement du parking de la Scie ainsi que de l'arrêt du bus V sont projetées.

Le Bourg

Les travaux préparatoires de la Place du Bourg ont débuté et ont nécessité la fermeture de toute la place. Les travaux nécessiteront dès le 14 janvier prochain une circulation en sens unique, Genève-Vaud en raison de l'ouverture de la phase 4 du chantier de la route de Suisse.

Mme Enhas recommande la prudence pour la circulation dans le quartier et les zones de travaux durant les différentes phases de ce chantier très complexe. Elle précise que ce chantier, géré en collaboration avec les services de l'Etat et les services communaux, impacte tant les commerçants que les habitants et travailleurs. Tout est fait pour que les nuisances affectent le moins possible leur quotidien. Des indications sont mises en place afin d'informer les automobilistes des déviations, des parcours pour les cyclistes et des accès en zones sécurisées pour les piétons sont aménagés. Une attention particulière est portée afin d'assurer en tout temps les accès aux commerces malgré les phases critiques de ce chantier.

Ce chantier, malgré sa complexité, est extrêmement bien mené mais peut mettre les nerfs à rude épreuve dans les différents quartiers de la commune. Mme Enhas recommande chacune et chacun de se tenir informé sur les mesures de circulation mises en place en consultant les différents sites à disposition ou par l'intermédiaire de la Newsletter de la Mairie, du Versoix Région et des informations diffusées par le canton ou en se rendant à la Maison du Projet où sont exposés les différents plans du chantier.

Décoration

Mme Enhas signale que les décorations lumineuses de Noël ont été installées par le STVE le long de la route de Suisse et de la Treille. Quelques photos qui montrent la mise en valeur du secteur de Versoix Centre-Ville sont projetées.

Sports

Mme Enhas relève avec satisfaction la participation des sportifs versoisiens à la Course de l'Escalade avec 561 personnes inscrites. M. Brice Morisseau a remporté la première place dans la catégorie « Homme I ». Elle lui adresse ses vives félicitations.

Patinoire

Mme Enhas signale une journée d'animation entièrement gratuite pour les enfants le mercredi 2 janvier prochain. Il s'agit d'une animation organisée en collaboration avec « Une semaine de sport ».

Mme Enhas signale la présence du Genève Servette Hockey Club le samedi 19 janvier de 11h00 à 12h00 pour des démonstrations et une séance de dédicaces.

Soupe du 1^{er} janvier 2019

La population est invitée à la traditionnelle soupe du 1^{er} janvier à l'espace Lachenal de 17h00 à 21h00. Mme Enhas encourage vivement la population à participer à ce beau moment de convivialité.

4. CREDIT DE FRs 242'000.- TTC DESTINÉ À LA REGLEMENTATION DES PARKINGS COMMUNAUX SITUES SUR LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL

M. Lambert commente le crédit de Frs. 242'000.- destiné à l'aménagement des parkings communaux et de la réglementation associée. Il précise que depuis 2012 le CA a pris la gestion du stationnement en main d'une manière raisonnée et progressive, suite notamment à l'étude du stationnement. Il rappelle les objectifs généraux de la politique de stationnement à Versoix.

L'idée était de choisir un système souple et adapté aux divers usagers en tenant compte des intérêts de toutes les parties prenantes : habitants, usagers du port, usagers du centre sportif, usagers du stand de tir, travailleurs des écoles, des institutions, des établissements médico-sociaux et autres.

Tout en restant maîtresse de la délivrance des abonnements et de la gestion des places avec la Police municipale, la commune a choisi deux partenaires relativement incontournables : la Fondation des Parkings et la société IEM (PrestoPark) afin de bénéficier de l'expertise de ces institutions. M. Lambert commente également l'aspect financier du dossier, les tarifs d'abonnement, les charges de fonctionnement, les coûts de transaction et les recettes estimées.

Le CA reste à disposition pour répondre aux questions et c'est au nom du CA que M. Lambert remercie les CM de faire bon accueil à cette demande de crédit.

Préavis des Commissions :

M. M. Kummer indique que la Commission conjointe Urbanisme / TVEDD a voté ce crédit par 8 oui et 3 abstentions lors de sa séance du 21 novembre.

M. Chappatte indique que la Commission des finances a donné un préavis favorable à l'unanimité des 9 membres présents lors de sa séance du 13 décembre dernier.

Discussion :

M. Leiser constate que l'aspect technique du dossier est dissocié de la prérogative du CA liée à la validation du règlement, aussi longtemps que le CM ne se saisit pas du dossier. Il précise que le PLR ne remet pas en cause le bienfondé de cette réflexion et le crédit de Frs. 242'000.- et soutiendra cette demande. Il ajoute que le PLR souhaite toutefois que certains points du règlement soient modifiés. Il confirme l'urgence notamment en ce qui concerne le parking de la Scie et salue le côté progressif de la mise en route et de l'application du règlement. Il attend de la souplesse en rapport avec l'application de ce dit règlement.

Le règlement attribuant une priorité aux bénéficiaires qui feront la demande d'abonnement, M. Leiser souhaite que les employés des entreprises versoisiennes soient favorisés et se voient attribuer des macarons. Il demande également que toutes les catégories d'employés paient le même prix et que la gratuité du dimanche soit étendue au samedi, voire aux vacances scolaires. S'agissant du parking du Centre sportif il relève l'importance d'une réflexion sur la possibilité de sa gratuité. Enfin, le PLR compte sur le partenariat entre CA et CM afin d'avancer sur le règlement des parkings qui est la solution pour une meilleure mobilité à Versoix.

M. Angelo indique que sa fraction votera ce crédit sur l'aménagement des parkings communaux. La fraction regrette néanmoins que le message ne soit pas assez clair ni en adéquation avec le projet de délibération. Elle demande un approfondissement de la réflexion au sein des différentes commissions concernées concernant la gestion par la Fondation des parkings.

Mme Tchamkerten constate qu'une fois de plus les CM doivent voter dans l'urgence. Elle considère que ce sujet sensible aurait bien mérité une séance « Toutes commissions

réunies » ainsi qu'un passage en commission de la sécurité. Par ailleurs, elle trouve les 3 lignes du plan financier un peu maigres et attend des précisions notamment concernant les charges. Elle se demande pourquoi ne pas confier la gestion de ce travail, non pas à la Fondation des parkings, mais aux APM/contrôleurs du stationnement qui font un travail de proximité. Elle rappelle qu'au moment de l'inauguration du nouveau poste de Police municipale, la volonté d'augmenter le nombre de postes de travail en engageant du personnel supplémentaire avait été relevée. En l'état, elle refusera cette demande de crédit.

M. Zimmermann est très heureux de voir aborder cette discussion et constate, après avoir lu très attentivement le message et le projet de règlement, qu'un certain nombre de questions ne sont pas sans poser de problème, notamment en ce qui concerne le contrat avec la Fondation des Parkings. Il considère que toute une série de tâches pourraient être accomplies au sein même de la commune. Par ailleurs, il n'est pas favorable à une logique de sous-traitance.

M. Zimmermann estime qu'un ou deux, voire trois postes d'APM pourraient être créés, en regard aux Frs. 197'000.- de charges prévues dans le message, afin que la commune se dote d'un service du stationnement de proximité. Après avoir entendu les propos de ses collègues, il se demande si les questions soulevées par le projet de règlement ne mériteraient pas le dépôt d'une motion d'ordre qui demanderait une modification de la délibération et un renvoi en commission de la sécurité pour une réflexion autour de la doctrine municipale en matière de gestion du stationnement.

M. Lambert précise qu'il n'a pas été souhaité que le sujet des parkings soit traité au sein de la commission de la sécurité. Il n'a pas jugé utile de convoquer une séance toutes commissions réunies en raison du nombre de commissaires présents au sein des commissions de l'Urbanisme et TVEDD où ce sujet a été abordé. Il confirme par ailleurs que le CA travaille depuis longtemps sur ce message étant donné sa complexité. Il relève l'intérêt de démarrer aujourd'hui avec le choix d'un contrat « intégré » afin de bénéficier de l'expertise de la Fondation des parkings en vue d'envisager dans le futur la location ou l'achat d'appareils technologiques pour les APM et les contrôleurs du stationnement. Il n'est pas approprié actuellement de dégager 2 postes d'APM pour cette tâche. Le CA a fait le choix plus adapté de la mise en place d'un système intégré, sans être dépossédé des droits de stationnement, pendant une période de 2 ou 3 ans. Il pourrait être envisagé pour la prochaine législature la création d'un système intercommunal de la rive droite du lac, intégrant à la fois la Police municipale et le contrôle du stationnement. Ce dossier est actuellement en cours de discussion avec le Département de la sécurité et il convient d'avancer pas à pas.

M. Zimmermann remercie M. Lambert pour ses explications mais continue de penser que la délibération pose un problème formel. Il comprend maintenant la nature de cette externalisation mais propose de procéder par un vote en deux temps : 1) mise en œuvre des travaux liés aux infrastructures et équipements et 2) réglementation avec période d'essai mentionnée dans le message avec la Fondation des parkings. Il s'agit pour lui de deux choses distinctes.

M. Zeder s'exprime en son nom sur le sujet. Malgré la qualité du dossier, il ne validera pas cet investissement pour une question de principe en relation notamment avec sa prise de position pendant la campagne électorale. Il considère que la commune effectue une ponction de plus sur le dos des automobilistes dont il fait partie. Lors de la séance de la commission de l'urbanisme il s'était abstenu sur le sujet ; après mûre réflexion il s'oppose aujourd'hui à cette délibération, par conviction personnelle et par principe.

En tant que Président de la commission de la sécurité, M. Riat indique que la commission est très attentive au dossier sur le stationnement à Versoix. Il rappelle aux CM qu'ils ont privilégié à l'époque l'acquisition de radars préventifs notamment pour des raisons financières. Malgré le souhait de la commission de la sécurité de privilégier les effectifs des APM, la délibération proposée ce soir permettra, si elle est acceptée, d'opter pour un contrôle du stationnement pour une période déterminée en bénéficiant d'appareils modernes et de l'expérience de la Fondation des parkings.

M. Richard s'exprime à titre personnel et tient à préciser qu'il fait confiance à la Fondation des parkings concernant le contrôle du stationnement à Versoix comme ailleurs. Il ne voit pas la nécessité de créer une commission supplémentaire pour traiter ce dossier. Il fait appel à la commission de l'urbanisme et à son Président en lui accordant sa confiance pour que la suite des travaux prenne en compte les besoins réels locaux spécifiques. Enfin, il fait confiance au CA pour, non pas bloquer un règlement, mais pour l'adapter aux besoins circonstanciés. Il relève l'importance de respecter les rôles réciproques de chacun : le CM vote le montant d'un crédit, le CA gère la préparation du règlement et les discussions ont lieu si nécessaire au sein des commissions de travail concernées. Il confirme qu'il votera en faveur de ce crédit.

M. Ricci s'exprime au nom du PDC et soutient ce crédit. Cette demande de crédit ne le surprend pas car il s'agit d'un sujet dont on parle depuis 4 ans déjà.

M. Lambert apporte une précision concernant la mise en priorité entre les radars préventifs et le système de contrôle du stationnement. En effet le dossier concernant les radars répressifs a été mis en veilleuse pour des questions de politique du stationnement.

En écho aux propos de M. Zeder, M. Lambert confirme par ailleurs qu'il n'y a pas d'incohérence en termes de vision politique par rapport à la législature précédente, qui a entamé les démarches, et la législature actuelle qui a validé la mise en place des zones bleues macarons de manière progressive et raisonnable.

La parole n'est plus demandée.

« Crédit de Frs 242'000.- TTC destiné à la réglementation des parkings communaux situés sur le domaine privé communal »

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté de réglementer les parkings communaux situés sur le domaine privé communal ;

Vu le message joint à la présente : « crédit de Frs 242'000.- destiné à la réglementation des parkings communaux situés sur le domaine privé communal », version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 17 octobre 2018 ;

Vu le préavis des Commissions mentionnées ci-dessous en séance commune du 29 novembre 2019 :

- Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable
- Urbanisme et Transports ;

Vu le préavis de la Commission des Finances, en séance du 13 décembre 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ
PAR 20 OUI ET 3 NON**

1. D'effectuer les travaux nécessaires pour réglementer les parkings communaux situés sur le domaine privé communal, tels que décrits dans le message joint à la présente, version définitive, validée par le Conseil administratif en séance du 17 octobre 2018.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 242'000.- destiné à la réalisation des travaux cités au point 1 ci-dessus.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements à concurrence de Frs 242'000.- pour réaliser les travaux cités au point 1 ci-dessus.
4. De comptabiliser la dépense citée au point 2 ci-dessus, soit Frs 242'000.-, dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette prévue de Frs 242'000.-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 61.35, dès 2019.

5. DEMANDE D'AUTORISATION DE LA FONDATION BON-SÉJOUR DE LA VILLE DE VERSOIX POUR CONSTITUER DES SERVITUDES CONCERNANT L'ABRI PC

M. Lambert commente cette demande d'autorisation concernant les statuts de la Fondation communale Bon-Séjour qui exigent une validation du CM au sujet de l'octroi de plusieurs types de servitudes de l'abri PC (Servitude de superficie, servitude de construction, servitude d'usage).

Le CA demande aux CM de faire bon accueil à cette demande d'autorisation.

Préavis de la Commission Urbanisme et Transports

M. Kummer indique que la Commission Urbanisme et Transports a préavisé favorablement cette demande par 8 oui et une abstention d'usage.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

**«DEMANDE D'AUTORISATION DE LA FONDATION BON-SEJOUR DE LA VILLE DE
VERSOIX POUR CONSTITUER DES SERVITUDES CONCERNANT L'ABRI PC»**

Conformément à l'article 14, des statuts de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix ;

Vu la volonté du Département du Territoire, plus précisément de l'Office cantonal du logement et de la planification foncière de constituer des servitudes au profit de l'Etat et à la charge de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix concernant l'abri PC construit sur la parcelle 7139 propriété de la Fondation ;

Vu le message joint à la présente qui décrit le processus lié à la constitution de ces servitudes ;

Vu les plans servitudes ainsi que le tableau de mutation joints à la présente établis par le bureau Heimberg & Cie SA, Ingénieur géomètre officiel à Genève, daté du 31 octobre 2018 (Dossier n°7659) ;

Vu le projet d'acte notarié, concernant la constitution de ces servitudes joint à la présente établi par l'Etude de Poncet, Buhler Lacin & Vallery, Notaire à Genève, daté du 17 décembre 2018 ;

Vu le vote favorable du Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix qui a accepté à l'unanimité la constitution de ces servitudes en séance du 20 novembre 2018 ;

Vu le préavis favorable du Conseil administratif en séance du 21 novembre 2018 pour constituer ces servitudes ;

Vu le préavis de la Commission de l'Urbanisme et des Transports en séance du 29 novembre 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ
PAR 23 OUI ET 1 ABSTENTION D'USAGE**

1. D'autoriser la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix à constituer des servitudes concernant l'abri PC de Bon-Séjour conformément aux documents mentionnés ci-dessous, annexés à la présente délibération :

- Plans de servitudes établis par le bureau Heimberg & Cie SA, Ingénieur géomètre officiel à Genève, datés du 31 octobre 2018 (Dossier n°7659).
- Tableau de mutation établi par le bureau Heimberg & Cie SA, Ingénieur géomètre officiel à Genève, daté du 31 octobre 2018 (Dossier n°7659).
- Projet d'acte notarié établi par l'Etude Poncet, Buhler Lacin & Vallery, Notaire à Genève, daté du 17 décembre 2018.

6. DEMANDE D'AUTORISATION DE LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX SAMUEL-MAY POUR CÉDER DU TERRAIN AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

M. Lambert commente cette demande d'autorisation de la Fondation communale de Versoix Samuel-May pour céder du terrain au domaine public communal. Un accord trouvé avec la Fondation a permis une cession du terrain à titre gracieux. A noter que la Commune assumera les charges administratives de cette mutation parcellaire.

Pour toutes les raisons énoncées dans le message, le CA remercie le CM d'autoriser la Fondation à céder cette parcelle au domaine public communal.

Préavis de la Commission Urbanisme et Transports

M. Kummer indique que la Commission Urbanisme et Transports a préavisé favorablement ce projet de délibération par 8 oui et une abstention.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

**«DEMANDE D'AUTORISATION DE LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX-SAMUEL
MAY POUR CEDER DU TERRAIN AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL»**

Conformément à l'article 17 de la Fondation communale de Versoix-Samuel May, qui stipule que les échanges d'immeubles ne sont valables qu'avec l'approbation du Conseil municipal ;

Vu la volonté de la Fondation communale de Versoix-Samuel May de céder au domaine public communal la parcelle nouvellement constituée 5343b d'une surface de 225m2 (sous chiffre dp6310) ;

Vu le tableau de mutation N°21/2016 établi le 5 juillet 2016 par Adrien Küpfer Ingénieur géomètre officiel à Genève ;

Vu le projet d'acte notarié établi par l'étude de Me Jacques Wicht Notaire à Genève version du 15 octobre 2018 ;

Vu le message joint à la présente qui donne un explicatif concernant cette cession de parcelle ;

Vu le préavis favorable du Conseil administratif en séance du 21 novembre 2018 pour céder cette parcelle ;

Vu le préavis de la Commission de l'Urbanisme et des transports dans sa séance du 29 novembre 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

1. D'autoriser la Fondation communale de Versoix-Samuel May, à céder au domaine public communal la parcelle nouvellement constituée 5343b d'une surface de 225m2 (sous chiffre dp6310) ; tel que décrit dans les documents mentionnés ci-dessous et annexés à la présente délibération :

- Tableau de mutation N°21/2016 établi le 5 juillet 2016 par Adrien Küpfer Ingénieur géomètre officiel à Genève.
- Projet d'acte notarié établi par l'étude de Me Jacques Wicht Notaire à Genève version du 15 octobre 2018.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Chappatte signale que le marché de Versoix se tient dorénavant tous les mardis et samedis.

PAROLE AU PUBLIC

Un citoyenne versoisienne prend la parole concernant les parkings et trouve dommage que la Ville de Versoix n'offre pas assez de places de parkings de durée de 4 heures comme à Bellevue par exemple.

Le Président lève la séance à 22h00.

* * * * *